

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général

Service des Monuments Historiques
et des Sites

Secrétaire d'Etat à
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1941 pris par application de
~~la loi du 19 juillet 1941~~
la loi du 19 juillet 1941.

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé par le canal du Midi et les arbres qui le bordent, le Pont sur le canal, l'ancien château de Ventenac (Aude) (façades, élévations et toitures) et leurs abords comprenant les parcelles cadastrales Nos 101 à 105 107 441 493 494 dont les propriétaires sont :

Service vicinal des Ponts et Chaussées Pont et Canal	
BARRABAN Jules à Ventenac	102
BARRABAN Léon " "	441
CARBONNEL Jean Louis "	103 493 494
COULONDRE Robert "	104 105 107
ROUGE Vve Paul "	101

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Ventenac et aux propriétaires intéressés.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 7 JUIL 1902

Par déléation :
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

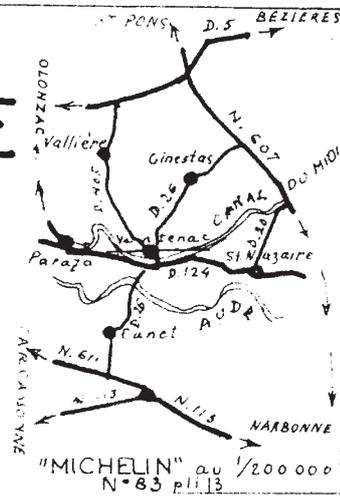
(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Ventenac-Minervois. — Canal du Midi et arbres qui le bordent, pont sur le canal, ancien château (façades, élévations, toitures) et leurs abords comprenant les parcelles n^{os} 101 à 105, 107, 441, 493 et 494 du cadastre (S. *Ins.* : 11 juillet 1942).

AUDE
VENTENAC-D'AUDE

CANTON : GINESTAS
ARRONDISSEMENT : NARBONNE

CAÛAL DU MIDI, ARBRES, PONT
ET ANCIEN CHATEAU



Est inscrit sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé par le canal du Midi et les arbres qui le bordent, le Pont sur le canal, l'ancien château de Ventenac (Aude) (façades, élévations, toitures) et leurs abords comprenant les parcelles cadastrales N°s 101 à 105, 107, 441, 493, 494, 6.

Arrêté du 11 Juillet 1942

ORIGINAL
2

ET ANCIEN CHATEAU

"MICHELIN" au 1/200 000
N° 83 p. 13

